

| | | | | | | | |
|--------------------------------|--|---|---------------------------------------|--|--|--|--|
| Département 76 | Aide aux structures d'aide alimentaire impactées par la crise sanitaire | Subventions | Solidarité/aide alimentaire d'urgence | Structures d'aide alimentaire associations et Centres communautaires d'action sociale (CCAS) : | Aide attribuée à 12 structures d'aide alimentaire associations et Centres communautaires d'action sociale (CCAS) : <ul style="list-style-type: none"> • Caravelle (Bellencombre) • Solidarité Plateau (Rouen) • Colibri (Rives-en-Seine/Duclair) • Le Quotidien (Canteleu) • Le Petit Marché (Dieppe) • Oxygène « chez Louise » (Dieppe) • Solépi (Sotteville-lès-Rouen/Rouen/Malaunay) • ISA (Yvetot) • l'Atelier (Blangy-sur-Bresle) • CCAS du Havre • CCAS de Grand Couronne • CCAS de Lillebonne | Conseil Départemental de la Seine-Maritime | |
| Département 76 | Aide aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) | Subventions | IAE | SIAE | 12 structures aidées. Cette attribution intervient dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant 2020 à la Convention d'Appui à la lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi (CALPAE). Cadre contractuel entre l'Etat et les Départements, montant global sur 3 ans pour la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi s'établissant à 1 281 075,34€. | Conseil Départemental de la Seine-Maritime | |
| Local : Caen | Subventions complémentaires de fonctionnement pour aider les associations sportives | Subventions | Sport | Association sportive Caennaise : <ul style="list-style-type: none"> - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE HAUT NIVEAU : 333 000 € - EVENEMENTIEL SPORTIF : 165 000 € - ASSOCIATIONS SPORTIVES AMATEURS : 157 500 € | | Ville de Caen | |
| Local : Saint-Lô Agglomération | Fonds dédiés aux associations sportives, culturelles et socio-éducatives | Subventions | culture, sport, jeunesse et éducation | associations sportives, culturelles et socio-éducatives du territoire | En mai 2020 mise en place d'un fonds de 43 275 € est prévu pour le sport et de 11 250 € pour les associations socio-éducatives. Les associations employeurs bénéficient d'une aide de 1 500 € avec une priorité pour celles avec moins de 3 salariés. Les associations non-employeurs bénéficiant d'une subvention supérieure à 5 000 € recevront 500 €. Pour celles dont la subvention est inférieure à 5 000 €, ce sera 300 €. Une enveloppe de 15 000 € est aussi dédiée au schéma culturel pour une aide exceptionnelle à destination des associations culturelles. | Saint-Lô Agglomération | |
| Local : Ville de Cherbourg | Fonds d'aide exceptionnel (juin 2020) | Subventions | culture, sport, jeunesse et éducation | Associations du territoire | | Ville de Cherbourg | |
| Local : Ville du Havre | une aide de 50 euros pour l'inscription d'un enfant à une activité sportive ou artistique au sein d'une association locale | Aide financière directe | culture, sport, jeunesse et éducation | 12000 jeunes | Aide financière remise sans condition de ressources à chaque enfant de 3 à 18 ans, pour une inscription à une activité proposée par un club ou une association et se déroulant au Havre (même si le siège social de l'association se situe en dehors du Havre). | Ville du Havre | |
| Local : Rouen Métropole | Plan Local d'Urgence Sanitaire | Subventions | culture, sport, jeunesse et éducation | Collectivités locales, associations (employeurs ou non) est éligible au dispositif PLUS si : <ul style="list-style-type: none"> - elle ouvre dans les champs de la culture, du sport, des solidarités ou des loisirs - son siège social est situé à Rouen - elle justifie de problèmes financiers liés à la crise sanitaire | | Rouen Métropole | |
| Local : Rouen Métropole | Un fonds spécifique solidarité | Subventions | Solidarité/aide alimentaire d'urgence | Associations du territoire qui interviennent exclusivement dans le champ des compétences solidarité de la Métropole : santé, migrants, violences intrafamiliales, jeunesse, insertion, politique de la ville, lutte contre les discriminations... | Une quarantaine d'associations sont potentiellement concernées sur le territoire métropolitain. NB : les structures ou associations qui bénéficient déjà d'un accompagnement financier de la Métropole (missions locales, associations de prévention spécialisée...) sont exclues de ce dispositif, puisque déjà soutenues. | Rouen Métropole | |
| Local : Rouen Métropole | Kit de télétravail | Aide financière directe pour le déploiement des outils de travail à distance /contenus pour informer les entreprises sur le télétravail ou d'informer et sensibiliser / annuaire de prestataires numériques normands : enveloppe d'1M d'€ | Emploi | TPE et PME de 3 à 99 salariés | | Rouen Métropole | |
| Local : Rouen Métropole | « 1000€ pour 1000 jeunes » : accompagner nos jeunes pour l'accès aux stages validant une formation | Aide financière directe - 1M d'€ sera alloué à ce dispositif dans une première enveloppe, 500K€ dans une seconde phase | Jeunesse/emploi | 1000 jeunes habitants du territoire métropolitain | | Rouen Métropole | |

AIDES FINANCIERES A DESTINATION DES STRUCTURES DE L'ESS EN NORMANDIE

Mise à jour : 23/02/2021

| Mesures de soutien | Nature de l'aide | Domaine d'activité | Critères d'éligibilité | Instruit par | Clôture des candidatures | | |
|---|--|--------------------------|--|--|--|--|----------------------|
| | | | | | Etat de l'AAP | | |
| | | | | | En cours | A venir | Passé |
| Appels à projets spécifiques ESS | | | | | | | |
| APPEL A PROJETS JEUNES 2021 Département 76 | Soutien des projets portés par les jeunes, pour favoriser la participation et l'engagement des jeunes, dans l'optique de créer des ambitions favorables au développement de leur autonomie. Une attention sera portée aux projets accompagnés par le dispositif « Promeneur du Net » et/ou prenant en compte les nouvelles méthodes d'intervention nées suite à la crise sanitaire. | | Collectif de jeunes seinomars majoritairement âgés de 11 à 25 ans - Soit avec l'appui d'une structure (association, accueil jeunes, centre social, etc) - Soit en étant déjà constitué (ou en se constituant) en association loi 1901 ou en Junior association | CAF et Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Seine-Maritime | pas de date unique de dépôt de dossiers ; les projets seront étudiés au fil de l'eau. Pour démarrage de l'action avant le 31/12/2021 | | |
| Appel à projets départemental 27 « alimentation locale et solidaire » | L'appel à projets départemental « Alimentation locale et solidaire » vise à soutenir les initiatives locales pour permettre le développement sur leur territoire de l'accès aux produits frais et locaux notamment pour les personnes précaires ou isolées. L'enveloppe allouée au département de l'Eure est de 240 000 €, | | producteurs, des associations dont des associations d'aide alimentaire, des entreprises (TPE/PME/Start-up) épiceries sociales et solidaires, communes et intercommunalités | DDTM de l'Eure, Service Economie agricole et Territoires Ruraux | Du 15/02 au 15/03/21 | | |
| France Relance : Le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté | Un plan exceptionnel de soutien de 100 M€ sur 2 ans est destiné à soutenir des projets structurants portés par des associations de lutte contre la pauvreté. L'appel à projets s'articule autour de 3 axes essentiels : la promotion de services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse adaptée à sa situation, la modernisation des dispositifs d'accès aux biens et services essentiels encourageant l'émancipation des personnes, la modernisation/optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'activité. | lutte contre la pauvreté | Toute structure ESS | Etat | | 2e AAP : calendrier à définir | 1er AAP : 15/01/2021 |
| France Relance : Le soutien aux tiers-lieux « Fabriques de territoire » | L'AMI soutiendra le développement de 360 fabriques de territoires définies comme des tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent. Ces 360 fabriques seront implantées pour moitié en quartier prioritaire de la politique de la ville ou à proximité immédiate, et pour moitié hors des grands centres urbains. | Tiers-lieux | Toute structure ESS | Etat | | 2e AAP : calendrier à définir | 1er AAP : 15/01/2021 |
| France Relance : Le fonds Avenir Bio | Le fonds Avenir Bio sera doté de 13 M€ par an en 2021 et 2022. Il devra permettre de financer des investissements immatériels et matériels des opérateurs économiques s'inscrivant dans une démarche de filière pour le développement de l'offre de produits biologiques. | Production bio | Tout opérateur économique impliqué dans la production bio : sociétés, coopératives, associations ou regroupement d'opérateurs exerçant une activité économique (de formes juridiques diverses et avec déclaration et publication des statuts). | Etat | 2e AAP : jusqu'au 09/11/2021 | | 1er AAP : 12/01/2021 |
| France Relance : Le soutien territorial Soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie | Soutenir les investissements industriels dans tous les secteurs, qui sont susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire. Les projets attendus doivent être d'au moins 200 000 € et concernent également les structures de l'ESS, dont les associations, ayant un projet d'investissement d'au moins 200 000 €. | Industrie | Toute structure ESS | Etat | 01/06/2021 | | |
| France Relance : Développement de l'hébergement d'urgence | Financer l'investissement pour la création de tiers-lieux, cuisines partagées, lieux de restauration mobiles, restaurants solidaires à proximité des hôtels. Cette aide peut être sollicitée par des associations ou centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, qui souhaitent porter un projet de création de tiers-lieux pour l'accès à l'alimentation à l'hôtel. | Social | associations ou centres communaux ou intercommunaux d'action sociale | Etat | | | 12/02/2021 |
| France Relance : Le soutien aux projets alimentaires territoriaux (PAT) | Une subvention est accordée au porteur de projet pour financer en partie son animation, mettre en place la gouvernance, fédérer les partenaires, participer au diagnostic territorial ou toute autre action permettant de faire émerger le PAT et son plan d'actions. Il peut s'agir d'investissements : matériels (outils de transformation, logistique, stockage, etc.), ou immatériels (ingénierie, études, communication, etc.). | Alimentation | Tout acteur du territoire porteur de PAT peut en bénéficier : collectivités territoriales, associations, groupements d'intérêt économique et environnemental, collectifs d'agriculteurs. | Etat | | 2e AAP : Du 01/03/2021 au 15/04/2021 | 1er AAP : 15/01/2021 |
| France Relance : Le développement des jardins partagés | Financer les dépenses d'investissement permettant d'accompagner des projets, portés par des collectivités ou des associations, visant à développer des jardins partagés sur le territoire national, en particulier en zones péri-urbaines et urbaines. L'objectif est de pouvoir augmenter l'accès à ces espaces et à la possibilité de disposer d'un jardin potager pour le plus grand nombre, en particulier pour les populations les plus démunies. | Alimentation, social | collectivités ou associations | Préfectures | Fin 2021 | | |
| France Relance : Le fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable | Aides financières (subventions) pour les projets, individuels ou collectifs, sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique. Les opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM...), notamment les restaurateurs et les hébergeurs implantés dans les zones rurales en particulier pourront en bénéficier. | Tourisme | opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM.... | Etat | Fin 2022 | | |
| France Relance : Le fonds d'investissement dans le réemploi et le recyclage | Un des soutiens du fonds porte sur le réemploi et aux activités de réduction et/ou de substitution des emballages plastiques notamment à usage unique. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire seront éligibles de plein droit aux aides à l'investissement dans le domaine du réemploi. | Economie circulaire | Toute structure ESS | Etat | 15/09/2022 | | |
| France Relance : L'opération « paniers fraîcheur » | Soutenir les projets en faveur d'une alimentation locale et solidaire, dès lors qu'ils garantissent l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale à des citoyens qui en sont éloignés. Ces projets peuvent prendre la forme d'élaboration ou de distribution de paniers d'alimentation, la préparation et la distribution de repas ou encore l'organisation de cuisines partagées. | Alimentation | acteurs (associations, magasins de producteurs, groupements d'achat ou de coopératives de consommateurs, entreprises et start-ups de l'économie sociale et solidaire ...) engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux pour les citoyens les plus modestes et isolés | Etat - Préfectures | AAP national : jusqu'au 28/02/2021 - AAP départemental à partir du 23/01/2021 | | |
| France Relance : Les quartiers culturels créatifs (tiers-lieux) | Soutenir la création ou le développement d'espaces dédiés à la culture, ayant pour objectif de fédérer et d'animer les équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, salles de spectacles, musées, cinémas, etc.) et les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries d'art, diffuseurs de presse) des villes dans lesquelles ils sont implantés. | Culture | Toute structure ESS | Etat | A partir de janvier 2021 | | |
| France Relance : Le soutien à la création artistique | Un grand plan de commandes artistiques touchera toutes les disciplines, des arts visuels au spectacle vivant, en passant par la littérature, le cinéma, l'architecture et les métiers d'art. Partout sur le territoire, ce programme, doté de 30 millions d'euros, sera notamment dédié aux jeunes créateurs, pour les soutenir dans un contexte qui a particulièrement fragilisé le début de leur parcours artistique et leur insertion professionnelle à la sortie des écoles. | Culture | Toute structure ESS | Etat | | 4 appels à projets thématiques de juin 2021 à mai 2022 | |
| France Relance : Le soutien à la transformation numérique du sport | Ce programme vise à soutenir la transformation numérique du mouvement sportif en vue de développer de nouveaux services, de diversifier les ressources financières des associations sportives et de contribuer aux enjeux environnementaux. | Sport | Les fédérations sportives agréées, leurs structures déconcentrées (ligues régionales, comités régionaux et comités départementaux) et leurs associations affiliées (disposant d'un SIRET et d'un RNA). | Etat | 1er semestre 2021 | | |
| France Relance : Le soutien à l'emploi des jeunes dans le sport | Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution » de France Relance, 2 500 jeunes seront orientés vers des emplois dans le monde du sport grâce à la prise en charge de 40 % du coût moyen de leur salaire. Les appels à projets territoriaux seront lancés début 2021 dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale, sur la plateforme Mon Compte Asso. | Sport | structures déconcentrées et associations affiliées à une fédération sportive agréée et les groupements d'employeurs au bénéfice d'associations sportives qui emploient un jeune de moins de 25 ans | Etat - directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale | en cours | | |

| | | | | | | | |
|--|---|--|--------------|--|------------|----------------------|--|
| France Relance : Le soutien aux emplois FONJEP Jeunes | Les emplois FONJEP Jeunes sont recrutés par des associations pour des postes d'animation locale, et réservés à des personnes de 18 à 30 ans. 2000 postes supplémentaires seront soutenus. Ils sont financés par l'État, via le fonds de coopération jeunesse et éducation populaire (FONJEP) pour un montant de 7 000 € par an pendant 3 ans. Les appels à intérêt territoriaux sont lancés dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale. | Education, animation, cohésion sociale | associations | Etat - directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale | en cours | | |
| Appel à projets 2021 création Ateliers et Chantiers d'Insertion de la Manche | Soutien de la création : • de nouvelles structures porteuses d'atelier chantier d'insertion ; • de nouveaux ateliers chantiers d'insertion portés par une structure existante. | IAE | ACI | Unité départementale Manche de la DIRECCTE de Normandie et le Département de la Manche | 26/02/2021 | | |
| dispositif AGIR: Etude de faisabilité déchetterie pro | Etudes préalables aux investissements dans les déchèteries professionnelles Valoriser les déchets des professionnels en construisant ou modernisant une déchèterie ! L'ADEME vous aide à réaliser votre projet en finançant une étude de faisabilité. | | | | | Du 15/03 au 30/09/21 | |
| dispositif AGIR: Création / modernisation déchetteries pro | Subvention pour la construction et la modernisation des déchèteries professionnelles Construire ou moderniser une déchèterie pour les professionnels afin d'améliorer la valorisation de leurs déchets ? L'ADEME peut vous apporter une aide à l'investissement. | | | | | Du 15/03 au 30/09/21 | |

Appels à projets ouverts à tous

[Calendrier de tous les appels à projets du Plan de relance](#)

Appels à projets ouverts aux associations

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|------------------------|--|--|--|
| Environnement | Les actions finançables visent à faciliter au sein des territoires la déclinaison des politiques de l'État et des stratégies de transition écologique, de la feuille de route de l'Agenda 2030, de la mise en œuvre des recommandations de la convention citoyenne pour le climat. Ces initiatives locales seront valorisées et mutualisées (site cnodd.fr) pour faciliter la transition écologique en Normandie. L'appel à projets vise à soutenir 2 volets d'actions distincts : VOLET 1 : Organisation d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) visant à initier et accompagner le changement de comportements dans des thématiques identifiées. Le caractère innovant des actions, leur lien en faveur des démarches de développement durable existantes sur les territoires sont particulièrement recherchés. VOLET 2 : Animation, structuration, coordination de réseaux régionaux d'associations, représentatifs en matière d'EEDD ou de développement durable. http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-2021-a-l-attention-des-a1219.html | Education à l'environnement et au développement durable. | Associations | Etat (DREAL) | En cours - date limite 5 mars 2021 | | |
| Tout secteur associatif | Fonds de développement de la Vie Associative (FDVA 2) : un financement peut être apporté : soit à un projet innovant ou nouveau , en cohérence avec l'objet de l'association, qui concourt au développement, à la consolidation, à la structuration de la diversité de la vie associative locale. Soit au fonctionnement global d'une association dont le budget prévisionnel est compris entre 5 000 et 100 000 €. Selon le rayonnement du projet, l'association doit s'adresser à la DRAJES pour ce qui est régional ou interdépartemental et aux SDJES pour les projets départementaux. Projets régionaux ou interdépartementaux : http://normandie.drjcs.gouv.fr/spip.php?article1879 Projets dans le Calvados : http://www.calvados.gouv.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-a5690.html Dans l'Eure : https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Vie-associative/Le-F.D.V.A/Le-Fonds-pour-le-Developpement-de-la-Vie-Associative Dans la Manche : https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-culture/Vie-associative2/Fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-FDVA/FDVA-2-Volet-fonctionnement-et-projet Dans l'Orne : http://www.orne.gouv.fr/le-fond-de-developpement-de-la-vie-associative-a8850.html En Seine-Maritime : publication imminente (semaine du 23 février) | Projets de fonctionnement - Projets nouveaux ou innovants | Associations. les petites associations (définies comme employant deux salariés au plus) sont une cible privilégiée de ce volet du FDVA. | Etat (DRAJES et SDJES) | En cours - date limite 26 mars 2021 (6 avril pour la Seine-Maritime) | | |
| Tout secteur à l'exclusion des Activités Physiques et Sportives | Fonds de développement de la Vie Associative (FDVA 1) pour la formation des bénévoles : peuvent être soutenues des formations centrées sur le projet associatif et les activités de l'association, dites « spécifiques » (ex: une formation à l'écoute destinée aux bénévoles d'une association ayant pour objet l'accompagnement des personnes en détresse). Mais aussi des formations liées au fonctionnement courant de l'association, dites « générales » : (ex : gestion des ressources humaines, comptabilité, communication, informatique, etc.), a priori transposables dans d'autres associations et le cas échéant mutualisables. Le niveau de maîtrise de la compétence visée par la formation (initiation ou approfondissement) est à spécifier par l'association. http://normandie.drjcs.gouv.fr/spip.php?article1878 | Formation des bénévoles associatifs | Associations à l'exclusion de celles qui interviennent dans le domaines des activités physiques et sportives | Etat (DRAJES) | En cours - date limite 26 mars 2021 | | |

| | | | | | | | |
|------------------------|---|---|--|---|--|--|--|
| <p>Culture</p> | <p>« C'est mon patrimoine ! » est un dispositif d'éducation artistique et culturelle piloté par le ministère de la Culture et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui permet aux jeunes de réaliser des pratiques artistiques dans des lieux de patrimoine pendant les vacances scolaires afin de leur ouvrir l'accès à la culture.</p> <p>A ce titre, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), chargée de mettre en œuvre, au niveau régional, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), lancent un appel à projets commun « C'est mon patrimoine ! » 2021.</p> <p>Le dispositif « C'est mon patrimoine ! » concerne les enfants et adolescents de 6 à 18 ans.</p> <p>L'objectif de celui-ci est de développer leur goût du patrimoine et des arts, enrichir leurs connaissances, et les aider à mieux comprendre l'intégration d'un lieu patrimonial dans son environnement géographique et culturel.</p> <p>Les bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour au moins 60% d'entre eux afin de bénéficier d'un financement spécifique des crédits politique de la ville.</p> <p>L'édition 2021 vise à couvrir des territoires urbains, périphériques et ruraux et à toucher des publics diversifiés, en prenant en compte la pluralité des patrimoines avec des pratiques artistiques et culturelles nouvelles telles que balades urbaines, reportages photo, vidéo, radio, utilisation du jeu vidéo.</p> <p>Elle tend aussi à développer de nouvelles temporalités. En plus de la possibilité de dérouler les activités durant l'ensemble du temps extrascolaire (vacances scolaires ou mercredis et samedis), il est désormais possible d'inscrire « C'est mon patrimoine ! », dans le cadre du plan mercredi dans le respect du cahier des charges et dans les Projets Educatifs de Territoires (PEDT).</p> | <p>Educations artistiques et culturelles - Patrimoine</p> | <p>Projets construits en binômes : structure patrimoniale d'accueil du projet et structure d'accueil de loisir ou association d'éducation populaire travaillant régulièrement avec le public. Deux services différents d'une même collectivité, patrimoine et jeunesse, peuvent par dérogation être considérés comme partenaires</p> | <p>Etat (DRAC, DRAJES et DRCS)</p> | <p>En cours - date limite 12 mars 2021</p> | | |
| <p>Logement</p> | <p>Le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) finance des actions d'accompagnement personnalisées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des personnes reconnues prioritaires et auxquelles un logement doit être attribué en urgence au titre du droit au logement opposable (DALO), en application du cinquième alinéa du II de l'article L. 441-2-3 du CCH ; - des ménages en situation de difficultés financières et/ou sociales (personnes à la rue et/ou en centres d'hébergement, victimes de violences conjugales, jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance, etc.) et relevant des politiques d'hébergement et d'accès au logement. - de la gestion locative adaptée de logements destinés à ces personnes, favorisant leur accès à un logement et leur maintien dans le logement. <p>Un accord entre l'État et l'Union Sociale pour l'Habitat a permis la refonte et le renforcement du Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL), avec l'abondement de 15 millions d'euros par an, par les bailleurs sociaux.</p> <p>À partir de 2020, les actions répondant aux objectifs du logement d'abord et menées en partenariat par des bailleurs sociaux et des associations sont désormais cofinancées par l'État et les bailleurs sociaux via le FNAVDL dans le cadre d'appels à projets régionaux.</p> <p>Le présent appel à projets 2021 en direction des bailleurs sociaux normands et leurs partenaires s'inscrit dans cette dynamique, pour une enveloppe générale de 360 070€.</p> <p>En s'appuyant sur les différents attendus présentés dans le cahier des charges, les porteurs de projets sont invités à présenter leur demande de la manière la plus complète possible. Ils adresseront, par voie électronique, leur demande de concours financier, en indiquant comme objet du courriel « FNAVDL Candidature AAP 2021 »</p> <p>à la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale (qui</p> | <p>actions sociales d'accompagnement vers et dans le logement</p> | <p>Bailleurs sociaux et organismes associatifs d'accompagnement en cas de binôme</p> | <p>Etat (Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale (qui deviendra la DREETS au 1er avril)</p> | <p>En cours - date limite 1er mars à 16h</p> | | |

AIDES FINANCIERES A DESTINATION DES STRUCTURES DE L'ESS EN NORMANDIE

Mise à jour : 28/01/2021

| Mesures de soutien | Nature de l'aide | Domaine d'activité | Territoire | Critères d'éligibilité | Commentaires/précisions | Instruit par | Contact |
|---|---|--------------------|--------------------|--|--|-------------------------|--|
| Prêts | | | | | | | |
| Prêts garantis par l'État (PGE)/Avance remboursable | prêt ou avance remboursable | Tous | Ensemble Normandie | Toute entreprise employeuse | Calcul du « chiffre d'affaires » pour une association = total des ressources de l'association – (total subventions reçues + total dons reçus par personnes morales au titre du mécénat) Un prêt garanti par l'État (PGE) « saison » sera mis en place : ses conditions seront plus favorables que le PGE classique avec un plafond plus élevé (actuellement le prêt est plafonné à 25 % du chiffre d'affaire 2019, le plafond du « PGE saison » sera porté au 3 meilleurs mois de l'année 2019) | Banques | |
| Prêt participatif d'entraide et solidaire pour les SCOP et les SCIC | prêt amortissable de 12 à 18 mois, taux d'intérêt : 0.5%, remboursement différé sur 3 mois | Tous | Ensemble Normandie | SCOP et SCIC employeuses | | CGSCOP | 27 et 76 : Gaëtan Cerveau : gcerveau@scop.coop 14 et 50 : Arnaud Sanson : asanson@scop.coop 61 : Isabelle Cochet : icochet@scop.coop |
| Prêt Rebond | prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000€ bonifié sur une durée de 7 ans avec 2 ans de différé | Tous | Ensemble Normandie | * TPE et PME employeuse * TPE et PME de plus d'un an | | Bpifrance | 02 31 46 76 76 (Caen) 02 35 59 26 36 (Rouen) |
| Fond Régional de Garantie | dispositif permettant de garantir les prêts bancaires à 90% (au lieu de 70%) du montant garanti et co-financé par la Région Normandie et BPI | Tous | Ensemble Normandie | Toute entreprise employeuse | | Bpifrance | 02 31 46 76 76 (Caen) 02 35 59 26 36 (Rouen) |
| Prêt taux 0 | Prêt sans intérêt, de 12 à 60 mois, de 1 000 à 3 000 euros | Tous | Ensemble Normandie | Toute association s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale qui crée ou pérennise des emplois par le développement d'activités à caractère économique | | France Active Normandie | Nicolas CADOT 02-31-06-16-32 n.cadot@franceactive-normandie.org |
| Prêt Relève Solidaire | Prêt sans intérêt, de 12 à 18 mois, pour un montant ≤ 100k euros. | Tous | Ensemble Normandie | * Toute entreprise de l'ESS * Le prêt doit permettre de reconstituer la trésorerie, combler une perte non couverte par des aides exceptionnelles et préparer la relance | | France Active Normandie | Nicolas CADOT 02-31-06-16-32 n.cadot@franceactive-normandie.org |
| Impulsion Relance Plus | Prêt à taux zéro couvrant jusqu'à 100 % du besoin en fonds de roulement, dans la limite des plafonds ci-dessous : • Plafond (hors bonification) : 15 000 € pour les entreprises, et jusqu'à 30 000 € pour les structures juridiques associatives, • Plancher : 5 000 €, | Tous | Ensemble Normandie | Toutes entreprises et associations | Sont exclues du dispositif : • Les structures ayant déjà bénéficié du Fonds National de Solidarité, • Les micro-entreprises, auto-entrepreneurs, entreprises individuelles et affaires personnelles, • Les sociétés ou activités ayant un objet immobilier (hors gîtes professionnels), financier et/ou de gestion de fonds/prise de participation, • Les structures se trouvant antérieurement à la date de la demande d'aide : en cessation de paiement, dépôt de bilan ou redressement judiciaire, procédure de sauvegarde, plan de continuation ou rencontrant tout problème juridique mettant en péril leur stabilité financière, • Les entreprises dont l'effectif salarié est supérieur à 11 ETP, • Les associations dont l'effectif salarié est supérieur à 21 ETP (hors travailleurs handicapés et salariés en insertion), • Les associations et établissements dont le fonctionnement est financé de façon prédominante (70 % du total des ressources) et récurrente par des subventions des collectivités locales, • Les structures dites para-administratives ou para-municipales, • Les structures représentant un secteur professionnel (ex. : syndicats et groupements professionnels), • Les associations dont les fonds associatifs, lors du dernier exercice clos, étaient supérieurs ou égaux à 500 k€. | AD Normandie | 02.35.52.22.00 |

AIDES FINANCIERES A DESTINATION DES STRUCTURES DE L'ESS EN NORMANDIE

Mise à jour : 28/01/2021

| Mesures de soutien | Nature de l'aide | Domaine d'activité | Territoire | Critères d'éligibilité | Commentaires/précisions | Instruit par | Contact |
|--|--|--------------------|--------------------|-----------------------------|--|---------------------|---------|
| Reports de charge | | | | | | | |
| Mesures de report de paiement d'échéances sociales et fiscales | report des paiements sans pénalité pendant 3 mois | Tous | Ensemble Normandie | Toute entreprise employeuse | Exonération de cotisations sociales s'appliquera aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME) du secteur tourisme, de l'événementiel culturel et sportif, pendant la période de fermeture ou de très faible activité, au moins de mars à juin | Urssaf et DRFIP | |
| Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité | report des paiements sans pénalité jusqu'au 24/07/2020 | Tous | Ensemble Normandie | Toute entreprise | Visé uniquement les baux commerciaux et baux professionnels ; pour les baux "privés", privilégier le report à l'amiable. Les loyers et redevances d'occupation du domaine public dus aux bailleurs nationaux (État et opérateurs) seront annulés pour les TPE et PME du secteur du tourisme et de l'événementiel sportif pour la période de fermeture administrative. | | |
| Remise d'impôts directs | réduction d'impôts sur examen individualisé | Tous | Ensemble Normandie | Toute entreprise | Etude au cas par cas | DRFIP | |
| Rééchelonnement des échéances bancaires | | Tous | Ensemble Normandie | Toute entreprise | | Médiation du crédit | |